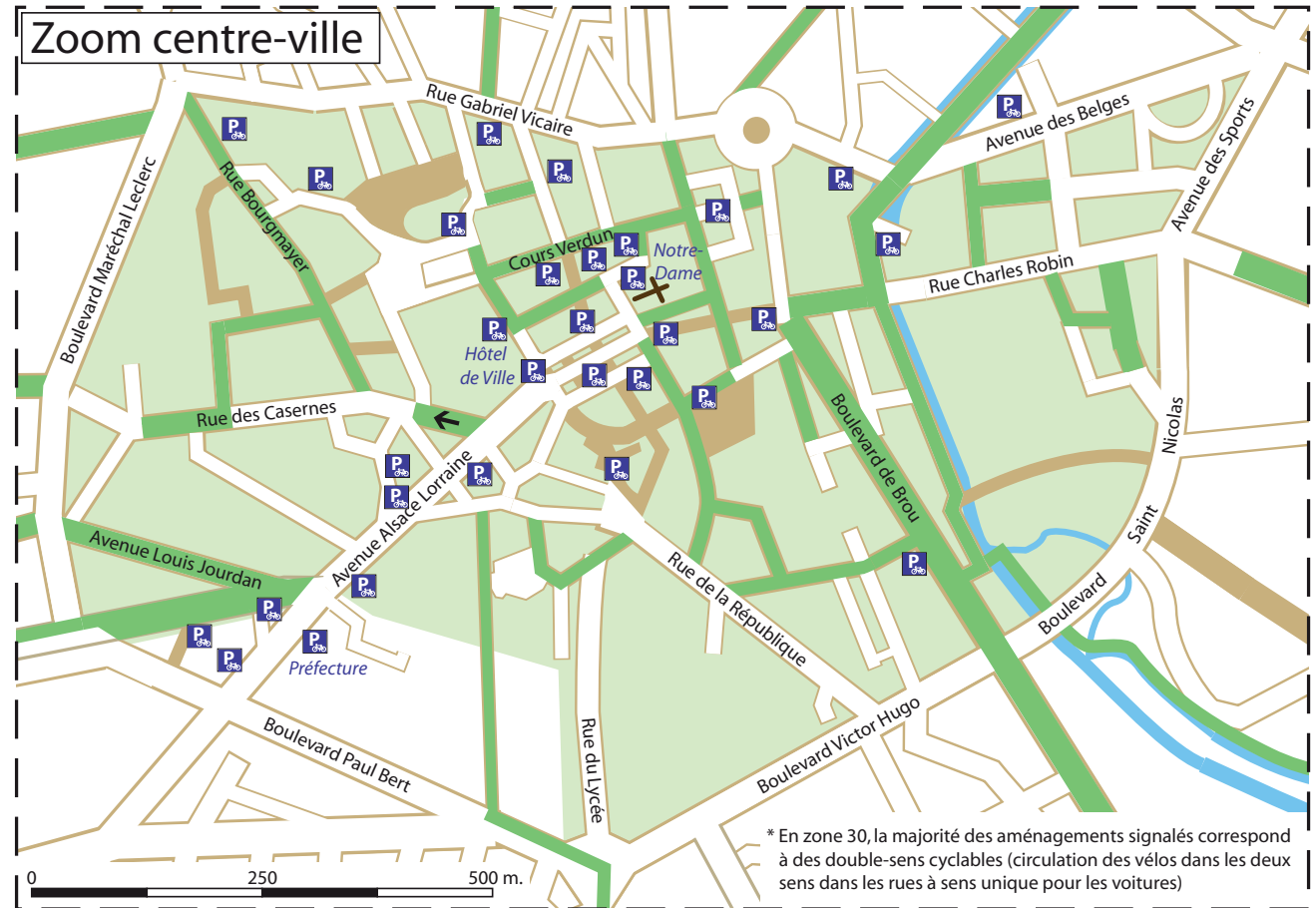
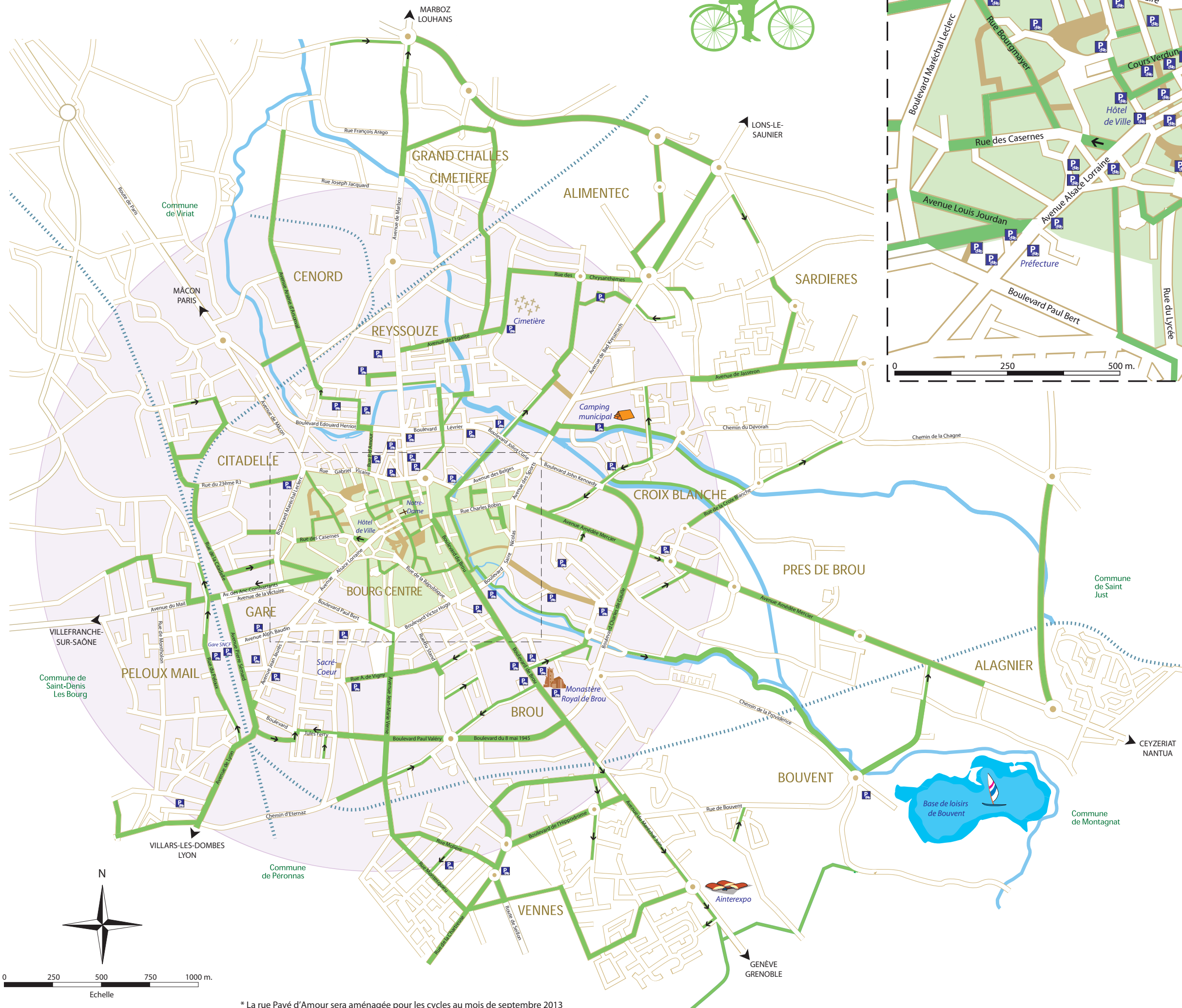
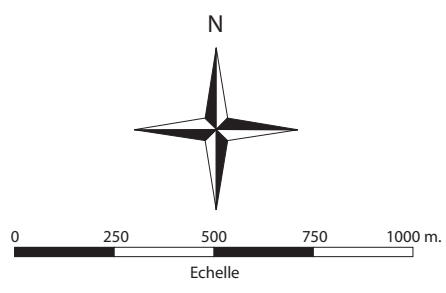


# Aménagements cyclables à Bourg-en-Bresse



\* En zone 30, la majorité des aménagements signalés correspond à des double-sens cyclables (circulation des vélos dans les deux sens dans les rues à sens unique pour les voitures)

- Rue aménagée dans les deux sens pour les cyclistes
- Rue aménagée dans un sens pour les cyclistes
- Stationnement vélos
- Voie piétonne
- Zone 30 du centre-ville
- À vélo, espace situé à 10 min. maximum de l'Hôtel de Ville



\* La rue Pavé d'Amour sera aménagée pour les cycles au mois de septembre 2013